

# Accompagnant Éducatif et Social

**Diplôme d'État de niveau 3** (réforme août 2021)

Voies d'accès : Formation initiale - Formation sous statut scolaire  
Formation continue - Apprentissage - VAE

## IRTS Normandie-Caen

2 rue du campus - BP 10116  
14204 Hérouville Saint-Clair Cedex  
Tél. 02 31 54 42 00  
info@irtsnormandiecaen.fr

## Secrétariat pédagogique :

Keira Tami  
Tél. 02 31 54 42 06  
ktami@irtsnormandiecaen.fr

N° d'activité : 25 14 01376 14

Siret : 413 984 303 00029

Code APE : 8559 B



## Une profession de proximité et d'accompagnement au quotidien

L'accompagnant Éducatif et Social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essen-

tiels de la vie quotidienne que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.

## Publics concernés et lieux d'exercice

Les AES interviennent auprès d'enfants, d'adultes en situation de handicap ou de vulnérabilité, de personnes âgées.

Les lieux d'exercice des AES sont très larges. Ils peuvent intervenir :

- directement au domicile de la personne (particuliers employeurs, services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...),
- en établissement social ou médico-social (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maisons d'accueil spécialisées (MAS), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), instituts médico-éducatifs (IME), instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), maisons d'enfants à caractère social (MECS)...),
- en structures d'accueil de la petite enfance
- en établissements d'enseignement et de formation, d'emploi et d'activités culturelles



## PRÉREQUIS

- En apprentissage : être âgé de 30 ans au plus et avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur ou avoir une RQTH, sans limite d'âge et avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur
- En formation continue (en cours d'emploi) : être en poste d'Accompagnant Éducatif et Social couvrant une période au moins égale à l'amplitude de la formation (700 heures minimum)
- En formation initiale : être en poursuite de scolarité ou être demandeur d'emploi sous condition
- En reconversion professionnelle : bénéficier d'un financement

## INSCRIPTION

[www.irtsnormandiecaen.fr](http://www.irtsnormandiecaen.fr)

## CALENDRIER

[www.irtsnormandiecaen.fr](http://www.irtsnormandiecaen.fr)

## COÛT ET FINANCEMENT

[www.irtsnormandiecaen.fr](http://www.irtsnormandiecaen.fr)

## Conditions d'admission

### Candidats admis de droit suite au dépôt du dossier de candidature :

1/ Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V de l'arrêté du 30 août 2021.

*La liste des titres et diplômes est consultable sur notre site internet : Formation AES - Admissions.*

Ces candidats peuvent bénéficier d'allègement(s) de formation ou de dispense(s) de formation et de certification à certains blocs de compétences.

2/ Les lauréats de l'Institut de l'engagement

3/ Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

4/ Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social relevant des dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles

5/ Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social relevant des anciennes dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du Diplôme d'État d'Aide Médico Psychologique ou du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale.

6/ Les candidats ayant bénéficié d'une formation, dont le cadre est défini dans l'instruction interministérielle n° DGCS/SD4A/ DGEFP/2021/72 du 1er avril 2021 relative à l'accompagnement des employeurs pour recruter des demandeurs d'emplois ou des salariés en reconversion professionnelle, en leur apportant les prérequis nécessaires à un exercice dans le secteur du grand âge, dans le cadre de la campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du grand-âge pour exercer ces missions, dont le champ d'application a été étendu au secteur du handicap par la circulaire interministérielle n° DGCS/SD4B/ DGOS/ DGEFP/2021/245 du 12 décembre 2021 relative à la mise en place d'une campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du soin et de l'accompagnement, dans les secteurs sanitaire, du grand-âge et du handicap.

Après l'entrée en formation, ces candidats bénéficieront d'un entretien de positionnement.

### Pour tous les autres candidats et après vérification du dossier de candidature

Un entretien oral de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale.

## Organisation de la formation

### Durée de la formation

12 mois de septembre à septembre n+1.

### La formation est répartie de la façon suivante :

- › 567 heures de formation théorique (546h + 21h AFGSU\*)
- › 6 heures de certifications
- › 840 heures de formation pratique

### Lieux

- Hérouville Saint-Clair 14 (Calvados), IRTS Normandie-Caen
- Argentan (61), Institut de formation du Centre Hospitalier
- Cherbourg (50), Lycée Alexis de Tocqueville

### Contenu de la formation

La formation est organisée autour de 5 Domaines de Formation permettant de valider les 5 blocs de compétences :

- **DF 1 :** Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- **DF 2 :** Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
- **DF 3 :** Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne

- **DF 4 :** Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- **DF 5 :** Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

### Validation et certification

Validation de chaque bloc de compétences

- note d'au moins 10/20 aux épreuves
- validation des compétences sur le terrain
- obtention de l'AFGSU\*.

### Dispenses et allègements

Informations sur [www.irtsnormandiecaen.fr](http://www.irtsnormandiecaen.fr)

\*Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU)